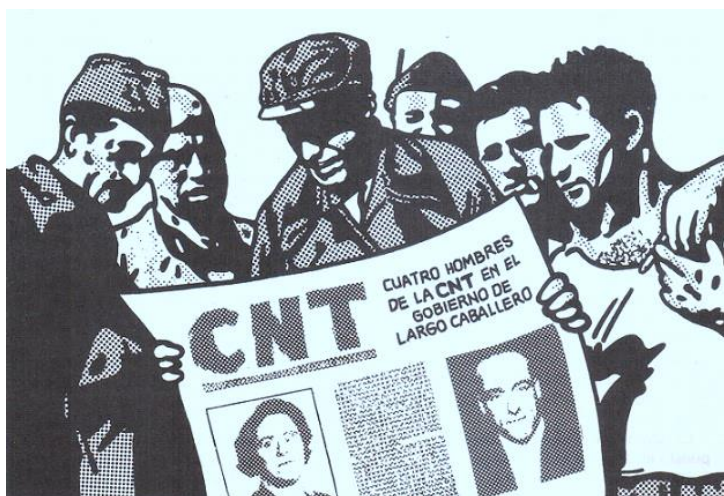


Du communisme libertaire au socialisme corporatif

– TRAJECTOIRE DE LA CNT DURANT LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE –



■ En des temps que l'histoire enveloppe désormais de son lourd manteau, des femmes et des hommes sont montés à l'assaut du ciel, puisant en elles et en eux-mêmes la force de résister au fascisme tout en cimentant les bases d'un autre monde, libéré de la domination et de l'exploitation. L'aventure espagnole du « bref été de l'anarchie », sans doute portée aussi loin que possible eu égard aux circonstances – et inégalée jusqu'à nos jours –, ils l'ont payée au prix fort, en vies brisées et en années de prison et d'exil. La légende, bien sûr, s'y est nourrie, poussant comme fleur sauvage entre les pavés du mépris. L'histoire et la légende, ils ont tenté de les transmettre, dans un même mouvement, tant elles se mêlaient dans leur propre existence de vaincus.

Il existe bien une mythologie de la révolution espagnole, avec toutes ses figures de rigueur : le peuple en armes, le héros positif, le militant exemplaire et la femme libre. Les libertaires, tous les libertaires, continuent d'y puiser des forces et des raisons d'alimenter, comme l'écrivit le regretté Alain Pessin, cette « certitude que nous pouvons traverser encore des premiers jours de liberté ». La vraie vie a existé en des terres semées d'anarchie. Ce temps-là est irréductible. La flamme brille encore des mille feux du mythe. Elle a été, d'une certaine façon, transmise et – pourquoi le nier ? – sacralisée. Au détriment de l'histoire le plus souvent, de ses dilemmes, de ses paradoxes, de ses hésitations, de ses contradictions, de ses lignes de fuite, de ses avancées et de ses reculs – qu'il est inutile et malvenu de qualifier de « reniements » au prétexte déplorable que, une fois contenue la révolution, la résistance au fascisme n'aurait eu d'importance que relative.

Si nous avons décidé de publier, dans une traduction française de Laura Reverte, ce texte de Miguel G. Gómez, c'est qu'il nous semble esquisser des pistes assez largement ignorées sur une évidente permanence, jusqu'à la défaite finale, d'un certain « possibilisme libertaire » sous influence plus corporative que révolutionnaire attaché à redonner vie, par d'autres voies et jusqu'à l'évidence de la défaite finale, au fameux « concept de communisme libertaire » adopté par la CNT au congrès de Saragosse de mai 1936 qui fut à l'origine d'une révolution sociale de grande ampleur vaincue, mais pas éradiquée, par la coalition stalino-républicaine du camp antifasciste. Bien sûr, personne ne doutera que cette perspective était beaucoup moins exaltante que celle des premiers temps de la révolution espagnole, mais elle atteste au moins d'une certaine ténacité militante à conjurer le sort.

En tout cas, cette expérience des derniers temps de la guerre civile espagnole ne méritait pas de sombrer dans le silence ou le mépris dans laquelle l'a plongée l'historiographie militante.

On trouvera, en fin de texte un PDF de sa version espagnole. Précisons, par ailleurs, que les intertitres et l'appareil critique qui accompagnent cette traduction française sont de notre seule responsabilité.

– À contretemps –

Cet article s'attache à étudier quel fut le projet politico-économique poursuivi par la Confédération nationale du travail (CNT) durant la guerre civile espagnole. Nous éviterons pour le coup de nous livrer à toute forme de caractérisation ou utilisation de mots fétiches – tels que « trahison des principes » ou « opportunisme » –, qui n'explique rien des processus internes, et encore moins des virages stratégiques d'une organisation de masse comme la CNT.

Du communisme libertaire de Saragosse...

Lorsque la CNT acheva son congrès de Saragosse, en mai 1936, il semblait que les débats internes sur la façon d'adapter son idéologie à la réalité espagnole avaient définitivement été tranchés. L'aspect théorique le plus important de ce congrès tenait à la motion qu'il adopta sur le « concept confédéral du communisme libertaire ». Cette déclaration offrait un aperçu de la manière dont devrait se présenter une société régie par les principes anarchistes.

Au printemps 1936, le climat général se caractérisait par une forte poussée de contestation sociale généralisée. Les esprits étaient indubitablement échauffés. La perspective de la révolution ne relevait d'aucune chimère. Des théoriciens de l'anarchisme – tels Christian Cornélissen¹, Isaac Puente², Valeriano Orobón Fernández³ et Diego Abad de Santillán⁴ – avaient esquissé depuis des années diverses projections de société communiste libertaire dont aucune ne faisait l'unanimité. À Saragosse, les congressistes parièrent sur un modèle de communisme libertaire plus essentiellement fondé sur les idées d'Isaac Puente que sur celles des autres.

Ses principales caractéristiques se résumaient à l'abolition de la propriété privée et à l'établissement de communes, éléments considérés comme fondamentaux pour instaurer une nouvelle société. Au niveau industriel, chaque centre de production devrait se doter d'un conseil technico-administratif élu en assemblée par le personnel de l'entreprise. Ces conseils devraient se coordonner entre eux à travers les fédérations d'industrie de la CNT – qui, en 1936, étaient en réalité très peu développées. Dans cette motion « sur le concept confédéral du communisme libertaire », rien n'était pourtant clair sur le rôle que devaient jouer les syndicats à partir du moment où s'instaurerait le communisme libertaire, même si l'on pouvait sous-entendre que cet avènement entraînerait leur dissolution.

Certains secteurs d'activité – tels l'enseignement, les transports, le bâtiment, parmi d'autres – pourraient échapper à la planification industrielle générale en raison de leurs caractéristiques locale ou communale.

¹ Christian Cornélissen (1864-1942), instituteur néerlandais, fut syndicaliste révolutionnaire et s'intéressa très tôt aux questions économiques dans une perspective communiste libertaire. Il est l'auteur, en 1903, de *Théorie de la valeur* et, en 1908, de *Théorie du salaire et du travail salarié*. La publication de son grand *Traité général de science économique* s'étalera de 1903 à 1944.

² Isaac Puente Amestoy (1896-1936), médecin rural et théoricien du communisme libertaire, fut, à partir de 1930, membre actif de la CNT et de la FAI. L'une de ses brochures – *Le Communisme libertaire* (1932, puis 1935), dont la traduction française est disponible en ligne sur <http://www.fondation-besnard.org/spip.php?article243> – exerça une grande influence programmatique sur les délégués au congrès de Saragosse. Il fut fusillé par les fascistes le 1^{er} septembre 1936.

³ Valeriano Orobón Fernández (1901-1936) fut l'un des militants les plus influents de la CNT des années 1920. Partisan de la constitution d'une alliance révolutionnaire avec l'UGT socialiste, il incarne, entre « possibilisme » et activisme révolutionnaire, la perspective d'une troisième voie cénétiste. Atteint de tuberculose, il décéda prématurément.

⁴ Sur Diego Abad de Santillán (1897-1983), on se reportera au numéro 10 – décembre 2002 – de la revue *À contretemps*, disponible en ligne sur <http://acontretemps.org/spip.php?rubrique78>.

Comme on l'a dit, la référence de base étant la commune, elle est appelée à se regrouper territorialement dans une Confédération ibérique des communes autonomes libertaires, organisme censé remplacer l'État au niveau administratif. Les communes seraient chargées de régler tous les problèmes relatifs à la vie collective, et cela de façon démocratique, de bas en haut, en tenant toujours compte des intérêts des intéressés.

Quant à la question de la distribution, le Congrès de Saragosse ne retint pas le principe kropotkinien de « la prise du tas »⁵. En revanche, il misa sur une charte du producteur et du consommateur que les communes devraient gérer par bons d'achat. Il convient de noter que la forme coopérative n'est pas mentionnée dans la motion.

Pour l'heure, la question du « trentisme »⁶ fut mise entre parenthèses. Ses adeptes se plièrent à l'option choisie par le mouvement syndical libertaire. Ils soutinrent de même la proposition de la CNT d'entamer un rapprochement avec l'UGT pour former une alliance syndicale de caractère révolutionnaire. Pour les syndicats « trentistes » d'opposition, l'important était de réintégrer la centrale anarcho-syndicaliste.

... à la révolution sociale de juillet 36

Telle fut la base théorique qui servit de fil conducteur à la révolution espagnole de juillet 1936. Début juin, la France connut une grande vague d'occupations d'usines qui laissa penser que la révolution sociale n'était pas loin d'éclater dans ce pays, mais ce fut en Espagne qu'elle eut lieu après que le soulèvement militaire fasciste eut été vaincu sur une grande partie du territoire.

Le grand dilemme que les militants de la CNT affrontèrent dès les premiers jours de la guerre civile fut de savoir s'il fallait prendre le pouvoir, comme le proposait Joan García Oliver⁷ avec sa formule du « tout conquérir »⁸ ou s'il fallait établir un pacte antifasciste, comme le proposèrent Federica Montseny⁹ et Mariano Vázquez¹⁰. La proposition qui obtint le plus d'adhésion fut celle de Manuel Escorza¹¹ : oui à un pacte antifasciste sur les plans public et formel, mais à la condition que l'économie

⁵ « Prise au tas pour ce qui se trouve en abondance ; rationnement pour ce qui se trouve en quantité limitée », écrivait Kropotkine dans *La Conquête du pain* (1892). Pour Malatesta, cette idée de « prise au tas » constituait « la manière la plus simple de concevoir le communisme et la plus apte à plaire à la foule, mais [elle était aussi] la plus primitive et la plus réellement utopique ».

⁶ En août 1931, trente militants d'influence de la CNT – parmi lesquels Ángel Pestaña et Joan Peiró – signent un manifeste dénonçant une dérive activiste de la CNT et condamnant explicitement le rôle d'avant-garde de la FAI en son sein. D'inspiration syndicaliste révolutionnaire et de nature possibiliste, le « trentisme » s'oppose au « catastrophisme » anarchiste et à la « gymnastique révolutionnaire ». Dissociés ou exclus de la CNT, les structures sous inspiration « trentiste » se constituent en « syndicats d'opposition ». À l'exception de ceux de Sabadell et de Manresa, qui s'y refusent, ses militants réintègrent la CNT au lendemain du congrès de Saragosse.

⁷ Sur Joan García Oliver (1901-1980), on se reportera au numéro 17 – juillet 2004 – de la revue *À contretemps*, disponible en ligne sur <http://acontretemps.org/spip.php?rubrique10>.

⁸ L'expression « ir a por el todo » est de traduction d'autant plus délicate que la question de la prise du pouvoir n'y est exprimée que de manière implicite. Pour nous, il ne fait, cela dit, aucun doute qu'elle était au cœur de la démarche de García Oliver. Voir l'entretien qu'il nous a accordé en juin 1977, disponible en ligne sur <http://acontretemps.org/spip.php?article40>.

⁹ Federica Montseny Mañé (1905-1994), intellectuelle et figure notable de l'orthodoxie anarchiste, fut ministre de la Santé et des Affaires sociales, en 1936-1937, du gouvernement Largo Caballero.

¹⁰ Mariano R. Vázquez, dit Marianet, (1909-1939), fut secrétaire régional de la CNT catalane, puis secrétaire national de la CNT pendant la période de la guerre civile.

¹¹ Manuel Escorza del Val (1912-1968) joua un rôle important, mais discuté, dans la police post-révolutionnaire de Catalogne, où il était chargé de la commission dite « des investigations ».

et les milices demeurent sous le contrôle des travailleurs. Ce qui revenait à faire la révolution sociale tout en collaborant à la défaite du fascisme¹².

Ce choix tenait compte de la difficulté qu'éprouvait la CNT à prévoir ce qui pouvait se passer dans d'autres territoires de l'État espagnol. Si, en Catalogne, elle était hégémonique et tenait le manche, dans d'autres parties de la Péninsule – les îles étant restées sous contrôle des insurgés fascistes –, elle n'était pas en mesure d'imposer la révolution libertaire. Le terme « imposer » est d'autant plus recevable que c'est celui qu'utilise García Oliver. Si cette imposition aurait pu, en effet, fonctionner en Catalogne, la situation se présentait dans des conditions très différentes à Madrid ou à Valence. Il faut également bien comprendre que la victoire militaire était tenue pour certaine à l'époque et qu'il valait la peine d'attendre.

C'est donc le mouvement libertaire qui proposa au reste des forces antifascistes de Catalogne la création d'une nouvelle entité désignée sous le nom de Comité central des milices antifascistes (CCMA), organe qui élargit peu à peu son domaine d'intervention à d'autres champs que celui relevant de la seule question militaire. Tel fut, par exemple, le cas de la Commission des industries de guerre. Plus qu'exercer un double pouvoir, le CCMA s'en tint à doubler le pouvoir existant – celui de la Généralité de la Catalogne –, sans le questionner ni le menacer réellement. Ainsi, le mouvement anarcho-syndicaliste collabora avec la Généralité pour gérer des domaines de compétences partagés tels que l'économie ou l'enseignement. Furent, par exemple, créés en août 1936, le Conseil d'économie de Catalogne et le Conseil de l'École nouvelle unifiée, deux institutions dirigées par des personnalités du mouvement libertaire. À tout cela, il faut ajouter que la CNT ne jugea pas utile de participer officiellement au gouvernement de la Généralité jusqu'à son plénum régional des syndicats du 24 septembre 1936. Autrement dit, l'anarcho-syndicalisme participa aux conseils¹³ du gouvernement de la Généralité – et même les dirigea – avant d'appartenir formellement à cette institution.

Dans cette première époque – le « bref été de l'anarchie » –, se produisit une vague d'expropriations, à caractère volontaire, d'entreprises. En effet, de nombreux patrons aux sympathies putschistes avérées avaient quitté le pays par peur d'être arrêtés et exécutés par les masses ouvrières. Comme leurs entreprises étaient à l'abandon, elles se virent confisquées. Le *Journal officiel de la Généralité de Catalogne (DOGC)* de l'époque atteste que la Généralité elle-même valida ces collectivisations et accepta même l'occupation de terres appartenant à des propriétaires terriens en fuite. Telle fut l'origine pratique d'une multitude de collectivisations de terres en Catalogne. On peut noter que les municipalités contrôlées par Esquerra republicana de Catalunya (ERC)¹⁴ accréditèrent cette situation sans grands problèmes.

Dans le même temps, d'autres zones éprouvèrent l'effet contaminant de la révolution « sociale » – jusque-là, en termes de rupture, elle n'avait été que « politique ». Alors que, dans de nombreux villages et villes industrielles du pays valencien, les choses se passèrent comme en Catalogne, ailleurs, la révolution fut impulsée depuis l'extérieur, comme en Aragon, ou sous l'influence soit d'une CNT minoritaire, soit d'une UGT¹⁵ radicalisée à la base (Asturies, Andalousie, Castille, Estréma-

¹² Il n'est pas vain de rappeler que ce « dilemme » ne se posa qu'en Catalogne où la CNT était, comme il est précisé par la suite, la force déterminante dans le processus révolutionnaire.

¹³ Équivalents de ministères en langage prolétarien.

¹⁴ Fondée en 1931 à Barcelone, Esquerra Republicana de Catalunya (ERC) est un parti catalaniste de gauche d'extraction petite-bourgeoise.

¹⁵ Fondée en 1888, l'Union générale des travailleurs (UGT) était si proche du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) qu'elle pouvait être considérée comme sa courroie de transmission syndicale.

dure ou Murcie). Impulsée d'une manière ou d'une autre, la révolution finit par devenir un fait si incontestable que presque toutes les organisations républicaines la soutinrent verbalement – et ce quelle que fût leur conception de la révolution, qui n'était évidemment pas la même pour Esquerra Republicana, pour les marxistes du POUM¹⁶ ou pour les communistes prosoviétiques (qui parlaient, eux, de « révolution nationale »). Il est indiscutable, en tout cas, que le modèle majoritaire fut celui impulsé par la CNT. Ainsi, dans de nombreux endroits où l'on collectivisa au nom de la CNT ou de l'UGT, la méthode retenue était celle de la CNT.

Cette multiplicité d'initiatives devait, d'une certaine manière, être systématisée. La CNT le reconnut et se félicita fréquemment de la convocation de plénums de syndicats en charge d'établir des méthodes de fonctionnement, de clarifier les malentendus et de résoudre les conflits d'intérêts qui en résultaient. La vague d'affiliation à l'organisation anarcho-syndicaliste fut telle, en effet, que nombreux étaient les nouveaux adhérents qui ignoraient tout des principes et des accords antérieurs de la CNT.

Ordonnement du processus révolutionnaire

Le décret de collectivisations et contrôle ouvrier de Catalogne du 24 octobre 1936, publié au *DOG* du 28 octobre 1936, constitua un grand pas en avant dans l'ordonnement du processus révolutionnaire. Il fut rédigé par Joan P. Fàbregas¹⁷ et constitua un modèle pour établir une transition vers un socialisme à base syndicale. En premier lieu, il réglementait les entreprises déjà collectivisées en les dotant d'un conseil d'entreprise. Quand les entreprises n'étaient pas collectivisées et que leur propriété demeurait privée, un comité de contrôle ouvrier devait y être constitué. Devaient également être collectivisées toutes les entreprises dont les propriétaires avaient été déclarés factieux, toutes celles qui embauchaient plus de cent travailleurs, mais aussi celles de cinquante à cent travailleurs qui le décideraient aux trois quarts de leurs membres réunis en assemblée générale. Les entreprises restantes ne pouvaient être collectivisées qu'avec accord de leur propriétaire.

Au conseil d'entreprise, les syndicats – représentés au prorata de leur implantation – assumeraient la responsabilité de la gestion de l'entreprise. Le décret promut également des conseils généraux d'industrie dans toutes les branches avec pour prérogative de planifier la production. Pour faciliter l'organisation de ces conseils généraux, la forme privilégiée était celle des groupements d'industries. Des industries similaires pourraient ainsi être regroupées sous une même formule juridique.

La nomination d'un contrôleur financier de la Généralité dans chaque entreprise collectivisée pouvait être sujette à controverse. Nous y reviendrons. De la même façon, on pouvait déceler un autre facteur d'interventionnisme étatique, dans les conseils d'industrie cette fois. En effet, en sus de quatre délégués des conseils

¹⁶ Fondé en 1935 à partir de la fusion d'Izquierda comunista (Gauche communiste), parti d'origine trotskiste dirigé par Andreu Nin, et du Bloque Obrero y Campesino (Bloc ouvrier et paysan), organisation dirigée par Joaquín Maurín, le Parti ouvrier d'unification marxiste (POUM), principalement implanté en Catalogne, est une organisation marxiste révolutionnaire qui subit, de la part des stalinien et pour le punir de sa dissidence, une répression particulièrement ignoble.

¹⁷ Si on le compare aux parcours d'autres figures du mouvement libertaire de l'époque, déconcertant fut celui de Joan P. Fàbregas (1893-1966) d'avant la guerre civile. Lié aux milieux d'affaires, il navigua, en effet, du catalanisme droitier de la Lliga à celui de Esquerra, n'adhérant à la CNT qu'en juillet 1936 – c'est-à-dire quand elle tenait le manche. Porté aux questions économiques et financières – il fut, en effet, directeur de l'Institut des sciences économiques de Barcelone en 1932 –, il se vit promu, le 27 septembre 1936, comme représentant de la CNT, qu'il servit avec dévouement, au Conseil de l'économie du gouvernement de la Généralité de Catalogne. Il quitta l'Espagne pour l'Angleterre au lendemain des événements de Mai 37 et cessa toute activité politique.

d'entreprise du secteur et, au prorata de leur représentativité, de huit délégués des syndicats, le décret prévoyait la présence, dans ces instances, de quatre délégués du gouvernement de la Généralité désignés par le Conseil de l'économie, qui lui-même était en charge de présider le conseil d'industrie.

Tant que le Conseil de l'économie fut dirigé par Joan P. Fábregas dans une claire aspiration à la socialisation de l'économie, la présence des représentants de la Généralité au sein de ces conseils permettait non seulement de rompre leur isolement et une possible dérive corporatiste, mais aussi de dépasser les craintes et la paresse que pouvait susciter la gestion des entreprises collectivisées. Mais tout changea le 17 décembre 1936 lorsque Fábregas fut démis de ses fonctions par Tarradellas¹⁸ et que sa charge de conseiller de l'Économie échut à Diego Abad de Santillán, qui ne partageait pas la même vision que lui et ne réunissait pas les mêmes compétences techniques pour ce poste. En outre, Tarradellas lança en quelques semaines une batterie de cinquante-huit décrets – dits de S'Agaró – qui modifiaient substantiellement le paysage financier et fiscal de la Catalogne. Les collectivisations se virent alors soumises à une sorte de capitalisme syndical sous contrôle de la Généralité et cessèrent de s'inscrire dans la perspective de la socialisation, si chère à la CNT. Dans un rapport de l'automne 1938, l'organisation anarcho-syndicaliste précisait ainsi que la Généralité n'avait légalisé qu'une centaine sur environ un demi-millier de groupements d'entreprises existant en Catalogne. Le boycottage gouvernemental de la révolution était manifeste.

On assista alors à l'émergence de deux dynamiques apparemment contradictoires. Il exista, d'une part, une forte pression pour unifier les syndicats CNT et UGT dans une même centrale. Ainsi, au cours des mois de novembre et décembre 1936, quelques syndicats locaux de branche s'affichèrent CNT-UGT, comme s'il s'agissait d'une seule entité. Cependant, ce processus ne passa pas l'hiver ; les syndicats reprirent leurs cours séparés. D'autre part, on constata que la révolution collectiviste s'étendait sur de grands espaces d'Aragon, du pays valencien ou de Castille. Sur ces territoires où l'implantation anarchiste était restée marginale se constituaient désormais quantité de collectivités libertaires.

Nouvelle stratégie pour continuer de socialiser

À la fin du mois de février 1937, la CNT réunit un plénum régional des syndicats de Catalogne. Cette assemblée, qui aspirait à restructurer les syndicats d'industrie et à favoriser la réapparition des fédérations d'Industrie, confirma par ailleurs sa proposition de main tendue à l'UGT, qui ne semblait pas vouloir s'en saisir. Il est vrai que, en Catalogne, où l'UGT était sous domination du PSUC¹⁹, ce genre d'initiative n'avait aucune chance de recevoir un écho favorable, même en faisant appel aux bases ugétistes. Quoi qu'il en soit, la CNT s'efforça, sur un plan général et dans la mesure du possible, de socialiser l'économie. Ce projet n'eut de réalisation concrète qu'au niveau local, dans certaines villes et, d'une manière générale, dans la filière du bois. Et dans une moitié de l'Aragon, bien sûr.

Cela dit, la conjoncture politique ne favorisait pas ces projets de réorganisation économique. Les événements de mai 1937²⁰ marquèrent, en effet, une mise à l'arrêt

¹⁸ À la faveur de ce remodelage de décembre 1936, Josep Tarradellas (1899-1988), membre fondateur d'Esquerra republicana et chef du gouvernement, en charge des Finances, se débarrasse, sous pression communiste, de Joan P. Fábregas, dont le poste est confié à Diego Abad de Santillán.

¹⁹ Le Parti socialiste unifié de Catalogne (PSUC), fondé au lendemain de la victoire antifasciste de juillet 1936, était, comme son nom ne l'indique pas, le porte-voix du stalinisme en Catalogne.

²⁰ Ces événements commencent le 2 mai par la tentative des Gardes d'assaut de reprendre le central téléphonique de Barcelone, contrôlé par la CNT-FAI, et se poursuivent, une semaine durant, par des affrontements armés entre la CNT-FAI et le POUM, d'un côté, et la coalition stalino-

de toutes les avancées révolutionnaires. Santillán étant remplacé par le stalinien Joan Comorera, la CNT se vit déchu de son portefeuille au Conseil de l'économie du gouvernement de la Généralité. Elle réagit, en Catalogne, en se recentrant sur son propre champ d'intervention et en créant plus précisément, en juillet 1937, une Commission auxiliaire politique²¹ (CAP) en charge de l'élaboration, au quotidien, des décisions de caractère politico-stratégique à prendre.

En septembre 1937 se tint, à Valence, un plénum national du Mouvement libertaire aux conséquences déterminantes. Son importance réside dans le changement de ligne stratégique de la CNT. Dans le contexte de la défaite barcelonaise de mai, de l'assaut aux collectivités d'Aragon en août, de la présence de milliers de militants de la CNT dans les prisons républicaines, le plénum se vit dans l'obligation de constater que, en l'état de la situation et privée de tout soutien réel, elle ne pouvait désormais compter sur personne d'autre qu'elle-même. Pessimiste, ce bilan intégrait, dans ce « personne », tant l'Association internationale des travailleurs (AIT) que le mouvement libertaire international dans son ensemble, dont il pointait les faiblesses. Cette constatation sera à l'origine, quelques mois plus tard, de la création, sous les auspices de la CNT-FAI, de Solidarité internationale antifasciste (SIA), organisation censée élargir un peu sa base internationale de sympathisants.

Partant de ces prémisses, ce plénum opéra un virage réaliste. Il constatait que, devant l'impossibilité d'imposer un seul système économique en Espagne, il devenait nécessairement préférable que coexistent divers projets socio-économiques – de types républicain, libéral, socialiste marxiste ou coopérativiste. Dans cette perspective, il fut proposé de créer un Conseil technique consultatif composé de représentants des organisations ouvrières, de l'État et des municipalités. Cette idée reposait sur la conviction que certaines branches de l'économie devaient être nationalisées et d'autres municipalisées. Le plénum revendiqua le monopole du commerce extérieur, conformément au décret élaboré par Joan P. Fábregas à l'automne 1936. Par ailleurs, il prônait le coopérativisme comme lien nécessaire entre consommateurs et producteurs permettant d'éviter la spéculation.

Les résolutions adoptées à ce plénum national s'inscrivaient dans le droit fil des recommandations faites par le plénum national des fédérations régionales qui s'était tenu à Valence le même mois. Une économie de guerre s'imposait et une sorte de fusion avec l'État était acceptée. Ces décisions furent applaudies par d'autres forces politiques. La CNT était prête à changer de ligne politique pour gagner la guerre, ce qui n'était pas le cas d'autres organisations qui l'avaient beaucoup critiquée pour avoir voulu faire la révolution alors que tel était son projet historique.

Ce changement de cap programmatique s'accordait à la théorie ou proposition de Joan Peiró²² de République fédérale syndicale ibérique, qui pariait sur un fédéralisme à bases non seulement territoriale, mais économique. Peiró ne voyait aucune raison de s'opposer au fait que des territoires soient gérés de la manière souhaitée

républicano-catalaniste qui veut en finir avec la prépondérance anarcho-syndicaliste en Catalogne. L'accord de cessez-le-feu négocié par la direction du Mouvement libertaire et la Généralité mettra fin aux affrontements. On peut dater de mai 1937 l'inversion définitive du rapport des forces, au sein du front antifasciste, en faveur des tenants de l'ordre stalino-républicain.

²¹ Cette commission, au rôle théoriquement consultatif, fonctionna, pratiquement, comme organisme d'influence décisif au sein d'une CNT déjà largement bureaucratisée. Il y avait en réalité plusieurs CAP : l'une rattachée au comité national de la CNT ; d'autres travaillant pour les comités régionaux, cantonaux ou locaux de l'organisation anarcho-syndicaliste.

²² Joan Peiró Belis (1887-1942) fut l'une des principales figures du « trentisme ». Pendant la guerre civile, il fut, avec Federica Montseny, Joan García Oliver et Juan López le quatrième ministre « anarchiste », en charge de l'Industrie, du gouvernement central Largo Caballero. Extradé de France par les autorités vichystes, il fut fusillé par les fascistes espagnols après avoir refusé toute rétractation.

par les socialistes ou les républicains s'il y en avait d'autres qui pouvaient l'être selon les critères relevant de l'anarcho-syndicalisme.

Dans son *Manuel du militant de la CNT* d'octobre 1937, Peiró défendit ce modèle. D'après lui, la République fédérale devait être composée d'un parti républicain unique, d'un parti socialiste autoritaire unique, d'un parti libertaire unique et d'une association de travailleurs unique pour chaque localité. Chaque conseil municipal devait être élu au suffrage universel, la moitié de ses sièges étant occupée par les partis et l'autre moitié par l'association ouvrière. Le syndicat et la commune représentaient les pièces maîtresses de cette nouvelle société que Peiró n'hésitait pas à qualifier d'« État syndicaliste ». Par déduction, il est loisible de penser que ce « parti libertaire » aurait dû être composé du Parti syndicaliste²³, de la FAI²⁴ et peut-être d'autres entités libertaires.

Le plénum de Valence ajouta à ces éléments fondamentaux de cette nouvelle société en gestation la figure de la coopérative – mais toujours dans un esprit proche de celui de Peiró, qui prolongeait les propositions du trentisme. Nous rappellerons que ce courant avait tenu, en juin 1934, un congrès dont les débats pointaient déjà dans cette direction. Angel Pestaña, qui s'était démarqué quelques mois avant du trentisme pour créer son Parti syndicaliste, demeura à l'écart de tous ces débats et n'eut, par conséquent, à la différence des anciens trentistes, aucune influence sur le changement de ligne stratégique de la CNT.

Vers un socialisme corporatif assumé

Une nouvelle étape décisive fut franchie, en janvier 1938, avec la célébration, toujours à Valence, d'un plénum national élargi de caractère économique. Deux décisions importantes y furent prises : celle de restructurer les fédérations d'industrie et surtout celle de créer – formellement le 15 février de cette même année – un Conseil économique confédéral (CEC). Le plénum se posa également la question de la création d'un Conseil de l'économie au niveau étatique – comme celui qui existait en Catalogne –, mais, sachant par avance que ni le gouvernement Negrín ni l'UGT ne seraient disposés à faire un pas dans cette direction, il décida que le Mouvement Libertaire s'en chargerait au moins pour son compte. C'est ainsi que la CNT promut des conseils locaux et régionaux d'économie, fédérés au niveau régional, puis confédérés au sein du CEC. Ajoutons que le fait que la CAP change d'intitulé pour devenir Comité exécutif du Mouvement libertaire (CEML) attestait de la dimension centralisatrice de ce processus.

Proposée par Mariano Cardona Rosell²⁵, la création du CEC devait servir à organiser la grande quantité d'entreprises collectivisées, d'ateliers collectifs, d'industries socialisées, de vergers et de champs, d'entrepôts, de coopératives, de syndicats agricoles ou d'initiatives économiques de tout type que contrôlait ou impulsait le Mouvement libertaire. Cette aire représentait, pour le coup, une authentique puissance économique. Les questions les plus importantes auxquelles le CEC sera con-

²³ Le Parti syndicaliste fut fondé, en 1932, par Ángel Pestaña (1886-1937) après qu'il eut été expulsé de la CNT pour « trentisme » en août 1931. L'objectif affiché de ce projet politique inédit était de contribuer au développement du mouvement ouvrier en le dotant, sur des bases possibilistes libertaires, d'un parti censé le représenter. L'aventure, très critiquée par la CNT, n'eut que peu d'effets.

²⁴ Fondée clandestinement à Valence en 1927, la Fédération anarchiste ibérique (FAI), ou organisation « spécifique », prétendait incarner un essentialisme anarchiste susceptible de contrer toute déviation réformiste ou politique au sein de la CNT. Comme l'histoire est farceuse, la trajectoire de la FAI durant la guerre civile atteste qu'elle-même ne fut pas la moins inclinée à se *désanarchiser*.

²⁵ Mariano Cardona Rosell (1900- ?), membre du comité national de la CNT à partir de septembre 1936, est l'auteur du livre *Aspectos económicos de nuestra revolución*, publié par l'Officine de propagande de la CNT-FAI. Il est décédé dans les années 1970 à Mexico.

fronté porteront sur la législation et les arbitrages, la crise du crédit et de la prévoyance, l'exploitation des industries et des services, les matières premières et les produits de remplacement, les questions relatives à la distribution et au commerce extérieur. Chacune de ces matières disposait de sa commission de travail et il était prévu que chaque région ait son propre CEC, fédéré au niveau étatique.

De nombreuses réunions furent tenues par le CEC, qui contrôla par ailleurs quantité de ressources. Ses projets excédèrent parfois ses attributions. Ainsi, il porta une proposition de Banque syndicale ibérique, ambition jamais matérialisée mais qui suscita diverses études. Mains projets collectivistes et coopératifs ayant souffert d'une grande pénurie économique, un crédit monétaire aurait permis la consolidation d'importantes initiatives. C'est dans la même perspective qu'a également été envisagée une mutualité confédérale, conçue comme une sorte de « sécurité sociale » pour les affiliés de la CNT.

Le projet de Banque syndicale avait une dimension étatique et devait inclure l'UGT. Mais, comme nous l'avons déjà signalé, la centrale socialiste ne fut jamais intéressée par des projets unitaires à caractère révolutionnaire. C'est pourquoi, tant sur le plan de la théorie que de la pratique, l'idée de Banque syndicale ne fut portée que par la seule CNT. C'est lors du plénum national des fédérations régionales d'août 1938, qui se posa la question de la centralisation totale de l'économie confédérale, qu'elle fut le mieux formulée. Ainsi, pour qu'une entreprise locale puisse acheter un produit à une localité d'une autre région, il fut convenu qu'elle devait s'adresser au Conseil régional de l'économie, seul organisme habilité à servir de médiateur pour un achat de ce type. Partant de la même logique, l'acquisition d'un produit de l'étranger ne pourrait être traitée que par le CEC. On notera le risque évident de bureaucratisation inhérent à ces pratiques. Pour clore le chapitre du projet de Banque syndicale, nous signalerons que la fédération régionale de la CNT du Centre (Madrid) développa, comme étape préalable à la création de la Banque, une Caisse régionale de compensation confédérale.

Étant entendu que, dans de nombreuses localités, il était impossible, par pénurie de militants formés, de constituer des conseils locaux d'économie, furent adoptées, durant ce même mois d'août 1938, des mesures visant à créer des écoles technico-industrielles chargées de former des professionnels en capacité de s'acquitter de ces tâches. Et, « à titre exceptionnel », d'encourager la formation de femmes susceptibles de pouvoir remplacer, dans le domaine de la production, les hommes qui partaient de plus en plus nombreux au front. Cette proposition fut expressément approuvée par Mujeres Libres²⁶. Une autre mesure fut adoptée tendant à « intensifier » la formation de coopératives de consommation.

D'autres questions furent abordées lors de ces plénums de 1938, notamment celle de la rétribution salariale familiale qui déboucha sur une définition de ce qu'il fallait entendre par « concept économique de la famille ». Il s'agissait de dissocier de la seule nature de son travail la rétribution individuelle d'un salarié qui devait désormais tenir compte, dans son calcul, de sa famille et de ses besoins. La notion de famille englobait toutes les personnes, même sans lien de parenté, vivant sous un même toit. Sur un autre plan, une commission technico-administrative fut égale-

²⁶ Créée en avril 1936, Mujeres Libres (Femmes libres) est sans doute la première organisation de femmes autonome et à caractère ouvrier. Son but est de mettre fin au « triple esclavage des femmes : l'ignorance, le capital et les hommes ». Si quelques-unes de ses fondatrices exerçaient des professions libérales, la vaste majorité de ses membres étaient issues de la classe ouvrière ou de la paysannerie. Malgré ses demandes réitérées, Mujeres Libres ne fut jamais reconnue – au même titre que la CNT, la FAI et les Jeunesses libertaires – comme organisation à part entière du Mouvement libertaire espagnol.

ment constituée en charge de former des inspecteurs du travail mis à la disposition du CEC pour vérifier les conditions de chaque site de production.

En guise de conclusion provisoire

À travers la création du Conseil économique confédéral, organisme d'un nouveau type à caractère économique et productif et séparé des syndicats, la CNT et le Mouvement libertaire dans son ensemble acceptèrent de se plier à la logique de la gestion économique, mais en exerçant le rôle d'un authentique État syndical au sein de la République.

En définitive, la CNT de 1938 parvint à incarner une forme de socialisme corporatif – ou de type « guildiste », non pas entendu au sens de la guilde médiévale mais dans l'acception moderne du contrôle syndical professé par le *Guild Socialism* ou socialisme syndical anglais –, qui préconisait le contrôle de l'économie au moyen de corporations syndicales implantées dans chaque branche de la production.

Étant donné que la République espagnole fut vaincue en 1939, il est évidemment impossible de tirer un bilan général de cette expérience. Ce qu'on sait, c'est que celui que dressa la CNT de l'après-guerre la conduisit à renier le tournant de 1937 et à revenir à sa ligne communiste libertaire initiale de 1936 – qu'elle défendit pendant tout son exil.

Ainsi, la pratique cénétiste de 1938, condamnée comme une déviation liée au contexte de la guerre, tomba dans l'oubli. Elle n'a pratiquement jamais été l'objet d'attention dans les milieux libertaires. Pourtant, il y aurait beaucoup d'études à réaliser sur le sujet. Car il s'agit là d'une expérience originale de planification de l'économie, qui plus est entreprise par des libertaires.

Miguel G. GÓMEZ

[Traduit de l'espagnol par Laura Reverte.]

– À *contretemps* / Spanish Cockpit / mars 2022 –
[<http://acontretemps.org/spip.php?article902>]

